CFA Sport Animation Occitanie

Maison régionale des sports - 1039, rue Georges Méliès
CS 37093 - 34 967 MONTPELLIER CEDEX 2
www.cfa-sport.com
04 67 61 72 28

Fiches pratiques

FORMATION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

La fonction du maître d'apprentissage/tuteur est centrale dans la réussite d'un parcours en alternance.
Cette formation vise à outiller les professionnels et bénévoles du secteur du sport / animation / tourisme qui accompagnent les apprentis dans l'entreprise.
Le maître d'apprentissage donne sa cohérence à la formation de l'apprenti entre les enseignements théoriques et la pratique chez l'employeur.
Il assure également la liaison avec l'établissement de formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir créer un environnement favorable aux apprentissages.
- Accompagner l'apprenti/alternant dans l'acquisition des compétences professionnelles.

DOMAINES VISÉS

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant.
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle.
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

BÉNÉFICIAIRE

Tuteurs ou **maîtres d'apprentissage** qui participent à la formation des apprentis/alternants.

DÉROULEMENT ET CONTENUS DE LA FORMATION

Durée totale de 21h

- **4 heures** de temps d'échanges collectifs en **visioconférence**.
- **17 heures** de Formation individuelle **à distance** (FOAD). Le maître d'apprentissage suit la formation à son rythme et dispose d'un encadrement individuel.

La formation proposée comprend 5 Modules constitués de plusieurs séquences :

- Module 1 – Apports théoriques
- Module 2 - Approfondissement des "techniques d'évaluations"
- Module 3 - Comment accompagner son apprenti en situation formative ?
- Module 4 - L'entretien de debriefing
- Module 5 - L'entretien d'évaluation et son analyse.

TARIF

Le coût de la formation est de **315€ TTC**. Possibilité de **prise en charge à 100% par l'OPCO**.

CONTACT / INFOS

Cathy TRIBOT
ctribot@cfa-sport.com

Zoom sur :
le rôle du maître d'apprentissage

QUI EST-IL ?

Il peut être le **chef d'entreprise** lui-même, sauf accord de branche, ou un salarié volontaire.
Il est majeur et possède des **compétences professionnelles** mais aussi des **qualités pédagogiques.**

Sauf convention ou accord collectif de branche, le maître d'apprentissage doit :

Être titulaire d'un diplôme ou titre du même domaine que celui visé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent, et justifier d'une année d'exercice minimum dans l'activité visée.

ou

Justifier de deux années d'exercice dans un poste en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

COMBIEN D'APPRENTIS PEUT-IL ENCADRER ?

2 apprentis + 1 redoublant au maximum

PEUT-IL Y AVOIR PLUSIEURS MAÎTRES POUR UN APPRENTI ?

Oui, plusieurs salariés peuvent se **partager** le rôle de maître d'apprentissage, il suffit de désigner un **référent** qui sera en charge de la liaison avec le CFA.

À QUOI S'ENGAGE-T-IL ?

Le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme.

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

COMMENT ?

Forme l'apprenti sur son **temps** de travail.

Se rend **disponible** pour répondre aux questions de l'apprenti et s'assurer de son intégration.

S'informe de son **parcours** au sein du CFA et de ses résultats.

Consacre du temps aux **relations avec le CFA.**

ET L'EMPLOYEUR, QUEL EST SON RÔLE ?

Accueillir l'apprenti, présenter l'équipe, le lieu de travail et les activités de l'entreprise.

Organiser et planifier les tâches qui lui incombent au quotidien.

Accompagner l'apprenti dans sa découverte de toutes les facettes du métier qu'il apprend.

Évaluer l'acquisition de ses compétences professionnelles.

S'assurer qu'il dispose de conditions de travail satisfaisantes et d'un environnement respectant les règles d'hygiène et de sécurité applicables.

L'informer de l'ensemble des règles et usages internes.

L'inscrire dans un **établissement de formation** correspondant à son projet professionnel.

L'inscrire aux épreuves du **diplôme.**

Dans le cas d'un apprenti en situation de handicap, n'hésitez pas à solliciter un spécialiste du handicap pour mettre en place des solutions adaptées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

www.apprentissage.gouv.fr

Conception : Ministère du Travail, PARTIES PRENANTES, 2019
©Freepik